



## ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

### N°AG\_2024\_041

#### **Objet : Délégation de signature donnée à Monsieur Renaud MOISSON, Directeur Général Adjoint des Services d'Annemasse les Voirons Agglomération**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération, dite Annemasse Agglo, Monsieur Gabriel DOUBLET, élu par le conseil communautaire en date du 15 juillet 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-9,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 portant simplification et clarification du droit et allègement des procédures,

Considérant que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer sa signature afin de rationaliser son organisation administrative,

Considérant les fonctions de Directeur Général Adjoint des Services exercées par Monsieur Renaud MOISSON, concerné par les dispositions du présent arrêté,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Renaud MOISSON, Directeur Général Adjoint des Services, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions relevant de la gestion de la relation usager, du lien social, des relations avec les communes, de la modernisation et de la performance de l'administration, ainsi que des services relevant de sa délégation, les documents énumérés ci-après :

- 1.1 Lettre ou bon de commande dans le cadre :
  - soit d'un marché formalisé à bons de commande, dans la limite du montant maximum dudit marché, ou auprès d'une centrale d'achat au sens du code de la commande publique,
  - soit d'une procédure non formalisée,dans la limite des crédits inscrits au budget des services placés sous sa responsabilité et avec obligation d'engagement de la dépense dans la comptabilité d'Annemasse Agglo, Dans l'attente du vote du budget de l'exercice en cours, l'autorisation de signature est donnée dans la limite du montant des crédits de l'exercice précédent en section de fonctionnement et dans la limite de 25 % du montant des crédits de l'exercice précédent en section d'investissement.
- 1.2 Invitation aux commissions, instances paritaires, groupes de travail et rencontres entre partenaires,
- 1.3 Bordereau de transmission de document administratif,
- 1.4 Tout document relatif à des prêts ou mises à disposition au profit d'Annemasse Agglo de salles, locaux, véhicules ou matériel (notamment courrier de demande, contrat, convention d'occupation, état des lieux, constat), que ce soit à titre gratuit ou bien payant dans la limite du point 1.1,
- 1.5 Bordereau d'élimination d'archives publiques,

**ARTICLE 2 :** Dans le cadre ses attributions relevant du service de la commande publique d'Annemasse

Agglo, délégation de signature est donnée à Monsieur  
Général Adjoint des Services, à l'effet de signer :

Envoyé en préfecture le 10/09/2024  
Reçu en préfecture le 10/09/2024  
Publié le 10/09/2024  
ID : 074-200011773-20240905-AG\_2024\_041-AR

- 2.1 Lettre de consultation-demande de devis, réponse négative à une demande de devis,
- 2.2 Pièces contractuelles relatives aux contrats de la commande publique (marchés, accords-cadres, concessions, avenants, ordres de service ayant une incidence financière en plus-value sur le montant du contrat de la commande publique), documents nécessaires à leur transmission au contrôle de légalité et à leur notification,
- 2.3 Courrier de mise en demeure dans le cadre de l'exécution de contrats de la commande publique,
- 2.4 Décision d'admission, rejet, ajournement dans le cadre de marchés publics de fournitures ou services,
- 2.5 Décision de réception, non réception, levée de réserves dans le cadre de marchés publics de travaux,
- 2.6 Décompte général ou décompte de résiliation dans le cadre de contrats de la commande publique,
- 2.7 Décision de résiliation de contrat de la commande publique et sa lettre de notification,
- 2.8 Décision de réalisation de prestations ou travaux aux frais et risques du titulaire du contrat de la commande publique,
- 2.9 Dépôts de plainte avec ou sans constitution de partie civile, avec ou sans demande de réparation, auprès des services de police, de gendarmerie, ou auprès du Parquet, du Juge d'instruction et des services de la juridiction pénale,
- 2.10 Accusés de réception des plis recommandés postaux ou par messagerie, ainsi que des courriers et documents remis par huissier.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Renaud MOISSON, délégation de signature est donnée, pour tous les points évoqués aux articles 1 et 2 ci-dessus, à Monsieur Gilles RAVINET, Directeur Général des Services, ou à Madame Aline BERTHET, ou à Pierre-Jean CRASTES, Directeurs Généraux Adjointes des Services.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté est exécutoire tant qu'il n'aura pas été rapporté par un arrêté contraire.

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés de la Communauté d'agglomération Annemasse – les Voirons Agglomération, télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie et notifié aux intéressés.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Annemasse, le

Le Président  
Gabriel DOUBLET

**Notification aux intéressés :**

Monsieur Renaud MOISSON  
Le :  
Signature :

Madame Aline BERTHET  
Le :  
Signature :

Monsieur Gilles RAVINET  
Le :  
Signature :

Monsieur Pierre-Jean  
Le :  
Signature :

Envoyé en préfecture le 10/09/2024  
Reçu en préfecture le 10/09/2024  
Publié le 10/09/2024  
ID : 074-200011773-20240905-AG\_2024\_041-AR

